

## *Compte-rendu du Conseil Municipal* *Séance du Lundi 12 Novembre 2012 à 21 h*

### **Présents :**

Mesdames GOUTTE, BERNAUD, BODEI et HERAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MAREDA, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 18 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur MIGLIORINI tient cependant à préciser que, concernant l'incident survenu au début de cette réunion du 18 octobre 2012, il n'a pas dit que le terme "incontrôlable" prononcé par Madame le Maire pour qualifier l'attitude de Monsieur BERNARD lui semblait "quelque peu exagéré" mais qu'il lui semblait "véritablement exagéré".

Monsieur BERNARD intervient également et précise ce qui suit : " durant le dernier conseil, j'ai fait référence nommément à une personne présente dans le public contrairement à l'usage. Aussi, je tiens aujourd'hui à lui présenter mes excuses devant vous".

### **1. Démission d'un adjoint au Maire : élection**

Madame le Maire rappelle au Conseil que Monsieur ODIN a décidé de présenter sa démission de sa fonction d'adjoint au Maire. Il avait en charge la voirie et les bâtiments communaux. Cette démission a été présentée au Préfet par courrier du 15 août 2012.

L'acceptation de cette démission est parvenue en Mairie le 23 octobre 2012, avec la copie d'un courrier censé avoir été adressé à Monsieur ODIN en date du 4 septembre 2012.

Monsieur ODIN tient à préciser qu'il n'a reçu aucun courrier de la Préfecture l'informant de l'acceptation de sa démission. Madame le Maire demande au Conseil son avis concernant l'éventuel remboursement par Monsieur ODIN de ses indemnités perçues pour le mois de septembre 2012.

Le Conseil, prenant en considération le fait que Monsieur ODIN a continué d'exercer normalement ses fonctions d'adjoint pendant le mois de septembre 2012, décide, à l'unanimité, que ses indemnités lui resteront acquises et qu'il n'aura pas à les rembourser.

Madame le Maire indique au Conseil qu'il convient de désigner un nouvel adjoint en charge des fonctions exercées jusque là par Monsieur ODIN. Elle rappelle que ce poste demande une grande disponibilité. Elle fait appel à candidatures.

Monsieur GABORIT et Monsieur RIVIERE se portent candidats au poste.

Chacun a la possibilité d'expliquer ses motivations à l'ensemble du Conseil.

Puis il est procédé au vote à bulletin secret.

Le résultat est le suivant :

Monsieur GABORIT :	10 voix
Monsieur RIVIERE :	2 voix
Monsieur BRILLAUD :	1 voix
	2 bulletins nuls

Monsieur GABORIT est donc désigné par le Conseil, à la majorité, adjoint au Maire, en charge de la voirie et des bâtiments communaux.

Le Conseil décide qu'il sera 2<sup>ème</sup> adjoint et qu'il percevra une indemnité mensuelle de 281,61 € net, comme les 3 autres adjoints.

A l'issue de ce vote, Madame le Maire remercie Monsieur ODIN pour le travail accompli par ce dernier. Monsieur ODIN signale qu'il regrette de ne pas avoir été suffisamment soutenu dans sa tâche par Madame le Maire.

Madame BERNAUD intervient pour regretter la mauvaise ambiance actuelle au sein de l'équipe municipale et s'étonne que la réunion envisagée lors du dernier conseil sur ce sujet n'ait pas eu lieu.

## **2. Acquisition d'un terrain à Lagorce: modification du prix initial et désignation du Notaire**

Madame le Maire rappelle que, lors du dernier Conseil, il a été décidé l'acquisition auprès du GFA du Château GONTIER de 3 parcelles lui appartenant, cadastrées A721, A725 et A1056 d'une contenance totale de 22.849 m<sup>2</sup> pour un montant de 4.570 €, soit sur une base de 20 cts le m<sup>2</sup>, conformément à l'évaluation faite par les Services des Domaines.

Il s'avère, désormais, que Monsieur DELOCHE, gérant dudit GFA, souhaite toujours vendre, mais au prix de 5.000 €.

Après discussion, étant toujours dans le seuil de tolérance accepté par les Services de Domaines, le Conseil accepte, à la majorité, l'acquisition de ces 3 parcelles au prix de 5.000 € et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens, Maître PETIT, Notaire à Bourg sur Gironde étant désignée pour régulariser les actes nécessaires.

Monsieur RIVIERE vote contre, estimant que ce projet d'acquisition de parcelles n'est pas une priorité et qu'il existe des choses plus importantes à faire dans la commune.

## **3. Régularisation d'une parcelle Rue de la Croix de Faux Cœur**

Madame le Maire explique au Conseil qu'une erreur a été découverte sur la propriété de Monsieur MOLLIER située rue de la Croix de Faux Cœur. En effet, le mur de sa propriété se trouverait, en réalité, sur la propriété communale, avec une erreur d'environ 10 m<sup>2</sup>. Il y aurait lieu de régulariser cette situation par un acte notarié afin d'éviter toute difficulté.

Après discussion, le Conseil confirme qu'il ne formule aucune demande concernant cette petite bande de terrain mais souhaite trouver une solution de régularisation sans avoir recours à un Notaire afin d'éviter des frais importants.

Monsieur HILARION estime qu'il est certainement possible de qualifier la parcelle en voirie communale afin de la faire disparaître du cadastre. Il se renseignera auprès des services du cadastre.

La question sera donc revue lors d'une prochaine réunion du Conseil.

#### **4. Diagnostic réseau assainissement : choix du prestataire**

La question est reportée à une prochaine réunion du Conseil. Il est, malgré tout, rappelé que le choix du prestataire sera soumis pour avis aux services du Conseil général.

#### **5. Proposition acquisition immobilière Place du Rey**

La question est présentée par Monsieur BERNARD. Il rappelle au Conseil que certains élus se sont montrés intéressés par le projet d'acquisition de ce bâtiment, du fait notamment de sa situation géographique, en plein centre du village. Le prix de vente de ce bâtiment est passé de 42.000 € à 37.000 €, outre les frais d'agence d'un montant de 12.000 €. Les propriétaires entendent que les négociations soient réalisées avec l'agence immobilière CAPITAL, chargée de la vente de cet immeuble. Avant de prendre position, il faudrait pouvoir visiter cet immeuble.

Le Conseil accepte que des contacts soient pris avec l'agence CAPITAL et qu'un groupe d'élus puissent visiter l'immeuble.

Mademoiselle BERNAUD estime que ce projet ne présente pas de caractère prioritaire.

Monsieur RIVIEIRE insiste sur le mauvais état du bâtiment et sur le coût important des travaux de remise en état.

#### **6. Audit téléphonique de la Mairie par NTI Conseils**

La question est reportée à une prochaine réunion du Conseil.

#### **7. D.E.T.R. : demandes de subventions**

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil que le Préfet a décidé que la date limite de dépôt des dossiers de subventions, pour l'année 2013, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a été fixée au 28 décembre 2012. Il propose d'effectuer cette demande de subvention sur le projet de travaux de voirie prévus sur le bas de la Route de la Taillande dont le montant total a été évalué à environ 22.000 € HT. L'aide, au titre de la D.D.T.R., pourrait s'élever à 7.920 €. Une subvention du Conseil général est espérée et le solde serait assuré par autofinancement communal.

Après discussion, le Conseil accepte, à l'unanimité, de formaliser auprès des services de l'Etat, une demande de subvention d'un montant de 7.920 € au titre de la D.D.T.R. sur le projet de travaux de voirie prévus au bas de la rue de la Taillande.

Le Conseil tient, en outre, à ce qu'il soit précisé sur cette demande de subvention, que ce projet, près de l'Ecole, présente un intérêt capital en terme de sécurité et d'accessibilité.

#### **8. Aménagement de la Place du Port: choix des aménagements rive droite et rive gauche du chenal du port et désignation d'un maître d'œuvre architecte paysager**

Monsieur BERNARD rappelle au Conseil l'état d'avancement de ce dossier, notamment le projet de passerelle sur la rive droite du chenal. La demande de subvention pour ce projet sera peut-être examinée lors de la commission permanente du Conseil général du 25 novembre 2012. En attendant, les services du Conseil général, ainsi que le C.A.U.E., souhaitent également des précisions sur les aménagements prévus sur la rive gauche, c'est-à-dire sur la place du port. Le "projet rive droite" et le "projet rive gauche" semblent donc devoir être liés. Il est rappelé également que le C.A.U.E. s'est montré assez critique sur le projet élaboré par le cabinet ECTAUR pour la rive gauche et retenu, sur son principe, par le Conseil.

Les services du Conseil général souhaitent désormais qu'un architecte paysager valide les choix sur ces 2 projets. Cet architecte, qui aura donc la compétence pour les aménagements de voirie sur la rive gauche, permettra à la commune d'être éligible au dispositif paysager et d'obtenir des financements pour cette rive. Cet architecte paysager devra donc valider les aménagements prévus en 2013 sur la rive droite, et aider à élaborer des propositions d'aménagements sur la rive gauche. En réalité, le recours à un tel architecte semble être désormais une condition indispensable pour prétendre aux subventions du Conseil général, lequel a manifesté très clairement son intérêt pour l'ensemble de ce projet. Par ailleurs, un tel professionnel pourra plus facilement mettre en accord les différents décideurs (Bâtiments de France, C.A.U.E., SMIDDEST,...) en harmonisant les diverses études déjà réalisées sur ce sujet.

Après discussion, le Conseil décide, à l'unanimité, de lancer une procédure de consultation pour la désignation d'un architecte paysager pour les projets d'aménagements des 2 rives du chenal du port et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

### **9. Réhabilitation ancien logement du Postier : avenants**

Monsieur BERNARD expose au Conseil que les travaux sur ce bâtiment se déroulent normalement. Le salon de coiffure pourra ouvrir ses portes avant la fin du mois de novembre. De même, les travaux sur le bureau et le logement à l'étage avancent de manière satisfaisante. Il n'y a actuellement pas d'avenant à envisager.

Il est envisagé de faire appel à la presse locale pour bénéficier d'un appui médiatique sur l'ensemble de l'opération.

### **10. Point budgétaire et décisions modificatives**

Monsieur BERNARD apporte quelques compléments d'information sur la situation comptable de la commune depuis le dernier examen réalisé à la fin du mois d'août. Il rappelle que le déficit de fonctionnement relevé à ce moment là pour environ 69.000 € s'expliquait surtout par le fait que quelques recettes et quelques dépenses ne sont pas parfaitement lissées au cours de l'année. Depuis, la situation s'est notablement améliorée. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 543.458,79 € et les dépenses de fonctionnement à 561.081,46 €, soit un déficit de fonctionnement ramené à 17.622,67 €.

La situation en section d'investissement est également tout à fait normale et permet d'élaborer sereinement le budget de l'année 2013. Aucune décision modificative n'est nécessaire.

Monsieur BERNARD rappelle également que les droits de mutation perçus par la Commune sont plus élevés que prévus : 27.577 € pour 20.000 € inscrits au budget, cette somme ayant été versée en octobre.

Il rappelle également que le sinistre survenu dans le logement social de la rue Chardonnet génère une perte d'environ 5.600 € de loyers non perçus par la commune, outre 12.000 € environ de travaux non prévus sur ce bâtiment.

Monsieur BERNARD précise enfin au Conseil que l'échéancier pour un paiement de loyer mis en place par la Perception a été respecté.

### **11. Questions diverses**

**Contrat d'avenir :** Madame le Maire donne au Conseil les précisions sur ce nouveau dispositif gouvernemental visant à favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi et âgés de 16 à 25 ans. La signature d'un tel contrat permet de bénéficier d'aides pour environ 75 % du montant brut au niveau du SMIC.

Le Conseil s'interroge sur l'intérêt d'embaucher un salarié dans le cadre de ce dispositif, notamment aux services techniques. Le problème de la difficulté à proposer un encadrement efficace est notamment évoqué.

**Ecole** : le Conseil évoque les difficultés pouvant exister lors de la surveillance des enfants après le repas de milieu de journée. Actuellement, une seule personne est chargée de cette surveillance. Cela n'est peut-être pas suffisant mais une réorganisation des emplois du temps des autres personnes travaillant à l'Ecole pourrait permettre de trouver une solution.

**Logement social** : un nouveau locataire a été trouvé il y a quelques jours.

**Frelons asiatiques** : un projet de prise en charge, notamment financière, de ce problème au niveau intercommunal est à l'étude.

**Divagations** : le Conseil évoque ce problème, notamment à l'occasion des battues organisées. Récemment, un chat a été dévoré par des chiens lors d'une battue. Une meilleure information des dates de battues serait souhaitée.

**Travaux** : Madame BERNAUD signale un trou dans la chaussée devant chez Monsieur NASSIER ainsi qu'un poteau téléphonique penché au lieudit "les Arnauds". Monsieur ODIN remet aux élus la fiche récapitulative des travaux réalisés par les Services Techniques du 8 octobre au 8 novembre 2012.

**Port** : Monsieur MICHEL signale que quelques lampes ne fonctionnent pas.

**Ecole** : Monsieur BRILLAUD évoque le faible nombre d'enfants dans le car assurant le transport scolaire.

**SMICVAL** : il est rappelé qu'une réunion de formation au compostage a eu lieu le vendredi 9 novembre 2012 avec les agents du SMICVAL.

**Villa Matilde** : Monsieur BRILLAUD évoque le possible recours à un chantier d'insertion pour l'aménagement de ce bâtiment. La commune prendrait à sa charge seulement l'achat des matériaux. La question est en cours de réflexion.

**Lagunage** : Monsieur RIVIERE informe le Conseil que les travaux doivent débuter demain. Après ces travaux, il conviendra d'installer à nouveau les cages à ragondins.

**P.L.U.** : La prochaine réunion est fixée au jeudi 22 novembre 2012 à 20 heures 30.

**Syndicat des Eaux** : Monsieur HILARION signale que le Syndicat porte un projet appelé "Mac eau" visant à promouvoir les économies de consommation d'eau. Il fait partie du comité de pilotage chargé de suivre ce projet. Il signale également que la part syndicale augmentera de 3% sur la prochaine facture. Enfin, il a été évoqué en réunion syndicale les problèmes de qualité des eaux sur la commune de Plassac, dus essentiellement à l'ancienneté des canalisations dont le remplacement prendra certainement beaucoup de temps.

**Bulletin municipal** : Monsieur BOUSSARD évoque les difficultés rencontrées en terme de planning lors de l'élaboration du dernier bulletin. Afin de bénéficier d'un temps de relecture plus important, il faudra, à l'avenir, être plus rigoureux sur les dates fixées pour les remises d'articles à l'agence EDEN.

La séance est levée à 11 heures 20.